

ASSOCIATIONS SPORTIVES

KEVREDIGEZHIOÙ SPORT

BÉNÉFICIAIRES

Associations sportives

CRITÈRES DE RECEVABILITÉ

- Associations sportives comptant un minimum de 50 % de licenciés jeunes et/ou proposant un projet visant à promouvoir la pratique sportive des jeunes et/ou la mutualisation des moyens à l'échelle intercommunale ;
- Associations répondant à l'appel à projet départemental.

MODALITÉS D'INTERVENTION FINANCIÈRE

- Subvention forfaitaire

PIÈCES À FOURNIR

- Dossier « appel à projet », téléchargeable sur www.morbihan.fr

DÉPÔT DE LA DEMANDE

Président du Conseil départemental du Morbihan
Direction générale adjointe éducation, culture, attractivité, territoires
Direction de l'éducation, du sport et de la jeunesse
Hôtel du département – 2 rue de St Tropez – CS 82400 – 56009 VANNES Cedex
Tél : 02 97 54 81 94